



**LES ASSOCIATIONS
DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL
EN ALSACE**

Avril 2010



Avant-propos

Les associations de solidarité rendent des services essentiels aux populations les plus fragiles. C'est leur vocation. Mais elles pèsent également un poids économique important, notamment par les nombreux emplois qu'elles offrent. Pourtant, ce fait fut longtemps ignoré. Cette étude permet d'y remédier. L'UNIOPSS est heureuse d'y avoir participé.

Dominique BALMARY, Président de l'UNIOPSS

Le secteur associatif sanitaire et social joue un rôle majeur dans chaque région, tant en termes de services que de développement des liens sociaux. La Caisse d'Épargne est très heureuse de s'associer à cette publication qui vient opportunément apporter de riches informations sur ce secteur.

*Philippe PERRIN, Caisse d'Épargne d'Alsace
Directeur du marché de l'Économie Sociale*

Le secteur sanitaire et social et ses enjeux

Connaît-on bien l'importance du secteur associatif sanitaire et social dans la région ?

Les associations ne sont pas les seules à intervenir dans ce domaine, mais elles sont essentielles : présentes au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, elles apportent un lien social incomparable, un soutien et des services indispensables. Elles sont aussi porteuses de nombreux emplois.

Cette présentation vise deux objectifs :

- Mieux faire connaître les principaux éléments chiffrés concernant le secteur sanitaire et social au sein des associations de la région, en la situant dans l'ensemble national,
- Partager quelques constats avec les acteurs et les décideurs locaux, notamment en insistant sur les spécificités de la région.

Elle comporte deux parties, successivement consacrées à l'estimation du nombre d'associations existantes aujourd'hui, et à l'emploi.

Ces monographies régionales ont vocation à la plus large communication, à l'intention des acteurs et observateurs du secteur associatif et des décideurs de la région.



Nos sources et notre expertise

- Les services des préfectures du Bas-Rhin et du Haut-Rhin communique chaque année le nombre de créations d'associations dans la région : en moyenne 1200 par an au cours de la dernière décennie (sans précision sur leur répartition selon leur objet)
- La direction des études de l'ACOSS - Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (URSSAF), et la caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole, partenaires privilégiés sur le bilan de l'emploi associatif et plus largement de l'économie sociale,
- Un comité composé d'universitaires et d'experts de la vie associative et du bénévolat,
- Un réseau de consultants sur l'ensemble du territoire, dans les Maisons des associations, les services publics, et les collectivités territoriales.

Les données présentées ici ne sont pas arrondies. Elles doivent cependant être lues avec prudence pour tenir compte de la marge d'erreur inhérente à tout recensement.



Chiffres clefs du secteur associatif sanitaire et social

Un périmètre de plus de 4.500 associations actives aujourd'hui, dans ce secteur.

Parmi celles-ci, près de 1.000 associations emploient plus de 30.000 salariés, soit 62,6% du total des emplois associatifs, et 5,3% du total de l'emploi privé de la région.

Entre 2000 et 2008, le nombre de salariés associatifs dans ce secteur a augmenté de 23,6% (27,7% au niveau national). Ce qui tranche avec une augmentation plus modeste de l'ensemble du secteur privé régional (3,4%).

Entre 2007 et 2008, le secteur sanitaire et social a connu une hausse de 3,1% du nombre des salariés dans les associations (pour une progression nationale de 1,9%).

Ce travail a été réalisé par l'équipe de Recherches & Solidarités (Cécile BAZIN, Marie DUROS, Iwanig LE VAILLANT, Alexis GUYONVARCH et Jacques MALET), en lien étroit avec Romain GUERRY, conseiller technique à l'UNIOPSS, Sylvie MATHIEU, directrice de l'URIOPSS de Lorraine, Catherine VAN ROMPU et Rémi MONOT de la Caisse d'Épargne.



I – Le périmètre du secteur associatif aujourd’hui

Combien d'associations dans la région ?

Personne ne peut avancer un chiffre avec certitude car si on connaît la date de naissance d'une association, on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil. Nous procédons par estimation à partir de quatre critères complémentaires parfaitement maîtrisés, et mesurés dans chaque département de la région :

- Le nombre de créations observé sur 10 ans, rapporté au total national (1)
- Le nombre d'associations employeurs, suivi annuellement (2)
- Le nombre de clubs sportifs, suivi annuellement (2)
- La pérennité des associations observée à partir du secteur du sport (1)

Sur cette base, la fourchette prudente que l'on peut avancer se situe entre 20 000 et 24 000 associations en activité en Alsace

(1) A partir des travaux de Recherches & Solidarités – (2) A partir de la part que ces associations représentent dans l'ensemble du secteur associatif, selon le Centre d'économie de la Sorbonne.



Et dans le secteur sanitaire et social ?

A partir de l'estimation du nombre total des associations dans la région, et en considérant que la proportion nationale des associations du secteur sanitaire et social est de l'ordre de 17%⁽¹⁾ nous affinons cette proportion en fonction des résultats régionaux, et en tenant compte du nombre d'associations employeurs dans le secteur sanitaire et social, dans la région.

Sur cette base, la fourchette prudente que l'on peut avancer se situe entre 4.500 et 5.000 associations en activité, dans le secteur sanitaire et social, dans la région.

(1) Selon les évaluations du Centre d'économie de la Sorbonne.



III – L’emploi dans les associations du secteur sanitaire et social

Un enjeu fort dans la région

La nouvelle nomenclature d'activités française de l'INSEE, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008, permet de distinguer la santé, les activités médico-sociales avec hébergement et les activités sans hébergement. Ce tableau présente cette distinction et montre le poids que représente le secteur sanitaire et social, rapporté à l'ensemble du secteur associatif régional.

	Employeurs	Emplois	Masse salariale (en K €)
Santé	114	3 850	101 148
Hébergement médicalisé	94	4 897	102 015
Hébergement social	183	5 708	112 611
Action sociale sans hébergement	578	15 785	241 195
Ensemble sanitaire et social	969	30 240	556 969
Part au sein du secteur associatif	24,1%	62,6%	63,2%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2008. Lecture : Le secteur sanitaire et social représente 969 employeurs, soit 24,1% des employeurs associatifs. Il occupe 30 240 emplois, soit 62,6% des emplois associatifs. Il a distribué 557 M€ de salaires, soit 63,2% de la masse salariale des associations.

Avec 62,6% de l'emploi associatif et 63,2% de la masse salariale distribuée, le secteur social est le plus gros pourvoyeur d'emplois associatifs de la région. Des associations de grande taille, vu la part relativement faible des employeurs associatifs (24,1%).

Une forte croissance de l'emploi depuis 2000

	Évolution du nombre d'emplois entre 2000 et 2008 (en %)	
	Dans la région	Au niveau national
Santé	- 10,0%	+ 5,4%
Hébergement médicalisé	+ 27,1%	+ 23,6%
Hébergement social	+ 34,3%	+ 29,6%
Action sociale sans hébergement	+ 30,7%	+ 35,9%
Ensemble sanitaire et social	+ 23,6%	+ 27,7%
Secteur associatif	+ 23,7%	+ 20,1%
Ensemble du secteur privé	+ 3,4%	+ 10,1%

Source : ACOSS-URSSAF. Données 2008. Lecture : dans la région, l'emploi associatif du secteur de la santé a baissé de 10%, pour une moyenne nationale en augmentation de 5,4%.

Sur 8 ans, l'emploi associatif régional de la santé a évolué négativement, contrairement au plan national. L'hébergement médicalisé et l'hébergement social ont en revanche connu une augmentation supérieure à la moyenne nationale.

Au bilan, l'emploi du secteur sanitaire et social a évolué un peu moins vite qu'au plan national, et selon le même rythme que l'ensemble de l'emploi associatif.

Emplois dans le secteur médicalisé

	Effectifs salariés en région	Répartition en %	
		Régionale	Nationale
Santé	3 850	44,1	45,0
Hébergement médicalisé pour personnes âgées	2 076	23,7	21,5
H. médicalisé pour enfants handicapés	2 277	26,0	23,6
H. médicalisé pour adultes handicapés et autres	544	6,2	9,9
Total	8 747	100,0	100,0

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2008. Le secteur de la santé figure ici avec l'ensemble des hébergements médicalisés.

Dans la région, on observe proportionnellement un plus grand nombre de salariés dans le secteur médicalisé pour personnes âgées, et dans celui de l'accueil des enfants handicapés.

Au bilan, il y a environ 8.800 salariés dans les associations du secteur médicalisé en Alsace.

Taille des associations dans le secteur médicalisé

	Taille moyenne des associations	
	Régionale	Nationale
Santé	33,8	38,1
Hébergement médicalisé pour personnes âgées	43,2	43,1
H. médicalisé pour enfants handicapés	61,6	52,6
H. médicalisé pour adultes handicapés et autres	60,4	56,2
Total secteur médicalisé	42,1	43,4

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2008. Les résultats sont obtenus à partir du nombre de salariés rapporté au nombre d'employeurs. Lecture : dans la région, les associations du secteur de la santé occupent en moyenne 33,8 salariés (38,1 au national).

Nous sommes ici en présence d'associations importantes, dont le nombre moyen de salariés est proche de la moyenne nationale (42,1 pour 43,4).

On distingue toutefois les associations de santé, plus petites, des associations accueillant des handicapés (enfants ou adultes) dont la taille est supérieure aux repères nationaux.

Emplois dans l'hébergement social

	Effectifs salariés en région	Répartition en %	
		Régionale	Nationale
H. social pour handicapés mentaux et malades mentaux	1 893	33,2	37,6
H. social pour toxicomanes	87	1,5	1,3
H. social pour personnes âgées	1 096	19,2	10,1
H. social pour handicapés physiques	326	5,7	6,8
H. social pour enfants en difficultés	1 109	19,4	25,6
H. social pour adultes et familles en difficultés et autre	1 197	21,0	18,6
Total hébergement social	5 708	100,0	100,0

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2008. L'ensemble du secteur social avec hébergement est ici regroupé.

Au sein de l'hébergement social, quatre secteurs importants, dont le secteur pour personnes âgées qui, avec près de 1.100 salariés, présente une proportion régionale près de deux fois supérieure au repère national.

L'accueil social pour enfants en difficultés est en revanche ici moins présent que pour l'ensemble de la France.

Taille des associations dans l'hébergement social

	Taille moyenne des associations	
	Régionale	Nationale
H. social pour handicapés mentaux et malades mentaux	35,1	31,4
H. social pour toxicomanes	14,4	13,9
H. social pour personnes âgées	27,4	24,6
H. social pour handicapés physiques	27,1	39,4
H. social pour enfants en difficultés	41,1	29,7
H. social pour adultes et familles en difficultés et autre	27,2	18,7
Total hébergement social	31,2	26,8

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2008. Lecture : dans la région, les associations dans le secteur de l'hébergement social pour handicapés mentaux occupent en moyenne 35,1 salariés (31,4 au national).

Au sein de l'hébergement social, la taille des associations est ici supérieure à la moyenne nationale : un peu plus de 31 salariés contre un peu moins de 27. C'est notamment le cas pour l'accueil d'enfants, d'adultes et de familles en difficultés tandis que les associations d'accueil d'handicapés physiques sont plus petites.

Emplois dans le secteur social sans hébergement

	Effectifs salariés en région	Répartition en %	
		Régionale	Nationale
Aide à domicile	4 592	29,1	32,9
Accompagnement d'adultes handicapés ou de personnes âgées	43	0,3	1,2
Aide par le travail	3 909	24,8	25,9
Accueil de jeunes enfants	2 774	17,6	6,0
Accueil ou accompagnement d'enfants handicapés	263	1,7	4,3
Autre accueil ou accompagnement d'enfants et d'adolescents	173	1,1	1,8
Action sociale sans hébergement non classée ailleurs	4 031	25,4	27,9
Total	15 785	100,0	100,0

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2008.

Le secteur social sans hébergement représente près de 15.800 salariés dans les associations de la région.

L'accueil de jeunes enfants est ici trois fois supérieur à la moyenne nationale tandis que l'accueil d'enfants handicapés, d'adultes handicapés et de personnes âgées sont proportionnellement moins présents.

Taille des associations dans le social sans hébergement

	Taille moyenne des associations	
	Régionale	Nationale
Aide à domicile	91,8	38,1
Accompagnement d'adultes handicapés ou de personnes âgées	7,2	13,5
Aide par le travail	72,4	60,7
Accueil de jeunes enfants	13,7	9,2
Accueil ou accompagnement d'enfants handicapés	21,9	24,6
Autre accueil ou accompagnement d'enfants et d'adolescents	19,2	23,4
Action sociale sans hébergement non classée ailleurs	16,5	14,8
Total	27,3	24,0

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2008. Lecture : dans la région, les associations dans le secteur de l'aide à domicile occupent en moyenne 91,8 salariés (38,1 au national).

La taille des associations sociales sans hébergement est supérieure ici (27,3 contre 24 salariés). L'aide à domicile se distingue nettement de ce point de vue (91,8 contre 38,1). Suivi par les associations d'accueil de jeunes enfants et l'aide par le travail qui comportent également un plus grand nombre de salariés.



De l'intérêt d'une observation continue

Le réseau associatif Recherches & Solidarités dispose, dans le cadre d'une convention de coopération avec l'ACOSS-URSSAF et la MSA, des informations actualisées chaque année sur l'emploi associatif. Il suit également, en lien étroit avec les services du Journal officiel et des préfectures, l'évolution des créations d'associations.

Si nécessaire, les informations présentées ici peuvent être déclinées sur un plan départemental, ce qui permet d'observer les spécificités et les évolutions au plus près du terrain.

C'est ainsi que Recherches & Solidarités accompagne plusieurs observatoires en région ou en département, avec des partenaires associatifs (CRES, CPCA...), des services de l'Etat (directions régionales ou directions départementales), ou des collectivités (Conseils Régionaux ou Conseils Généraux).

Pour en savoir plus : iwanig.levaillant@recherches-solidarites.org

www.recherches-solidarites.org



Annexe 1 : Quelques définitions

- Le périmètre des associations regroupe 6 catégories juridiques de l'INSEE : les associations non déclarées (9210), les associations déclarées (9220), les associations d'utilité publique (9230), les associations de droit local (9260), les associations déclarées « entreprises d'insertion par l'économique » (9221) et les associations intermédiaires (9222).
- L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.
- Les emplois ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple).
- La masse salariale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature.

Annexe 2 : Secteurs d'activités au regard de l'emploi

Cette répartition repose sur la nouvelle Nomenclature d'Activités Françaises (NAF) de l'INSEE, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

Hébergement médico-social	
Hébergement médicalisé pour personnes âgées	Code 8710A
Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	Code 8710B
Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autres	Code 8710C
Hébergement social pour handicapés mentaux et malades mentaux	Code 8720A
Hébergement social pour toxicomanes	Code 8720B
Hébergement social pour personnes âgées	Code 8730A
Hébergement social pour handicapés physiques	Code 8730B
Hébergement social pour enfants en difficultés	Code 8790A
Hébergement social pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	Code 8790B
Action sociale sans hébergement	
Aide à domicile	Code 8810A
Accueil ou accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés ou de personnes âgées	Code 8810B
Aide par le travail	Code 8810C
Accueil de jeunes enfants	Code 8891A
Accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés	Code 8891B
Autre accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants et d'adolescents	Code 8899A
Action sociale sans hébergement non classée ailleurs	Code 8899B